

COMUNIDADE ECONOMICA DOS
ESTADOS DA AFRICA OCIDENTAL



ECONOMIC COMMUNITY OF
WEST AFRICAN STATES

COMMUNAUTE ECONOMIQUEDES
ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ECW/AFC/XXV

Original: English

Version 1.0: Préliminaire

VINGT-CINQUIEME REUNION DU COMITE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Abuja, 10 au 12 juin 2019

PROJET DE RAPPORT

Commission de la CEDEAO
Abuja, juin 2019

INTRODUCTION

1. La vingt-cinquième réunion du Comité de l'Administration et des Finances (CAF) s'est tenue au siège de la Commission de la CEDEAO à Abuja, en République fédérale du Nigeria, du 10 au 12 juin 2019.

2. Les Etats membres suivants étaient représentés :

- la République du Bénin;
- le Burkina Faso;
- la République du Cabo Verde;
- la République de Côte d'Ivoire;
- la République de Gambie ;
- la République du Ghana;
- la République de Guinée ;
- la République de Guinée Bissau;
- la République du Liberia;
- la République du Mali;
- la République du Niger;
- la République fédérale du Nigeria;
- la République du Sénégal;
- la République de Sierra Leone; et
- la République Togolaise.

3. Les institutions et agences spécialisées ci-après de la CEDEAO y étaient également représentées :

- la Commission de la CEDEAO ;
- le Parlement de la CEDEAO ;
- la Cour de justice communautaire ;
- la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) ;
- l'Organisation ouest-africaine de la Santé (OOAS) ;
- le Groupe intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA);
- le Bureau de l'Auditeur général des institutions de la CEDEAO ;
- l'Agence régionale de régulation du Secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC); et
- le Centre pour les Energies renouvelables et l'Efficacité énergétique de la CEDEAO (CEREEC).

4. Une liste des participants est jointe à l'Annexe 1 du présent rapport.

SEANCE D'OUVERTURE

5. Dans son allocution d'ouverture, la Vice-présidente de la Commission, S.E. Finda E.M. Koroma, au nom du Président de la Commission et de l'ensemble des membres de l'équipe dirigeante, a exprimé ses remerciements au gouvernement et au peuple de la République fédérale du Nigeria pour l'hospitalité offerte et l'atmosphère de paix, de sécurité et de tranquillité créée afin de faciliter le travail de la Commission. Elle a également exprimé les remerciements de la direction et de l'ensemble des institutions communautaires à

l'endroit du Comité de l'Administration et des Finances pour leurs constantes orientations et leur soutien dans l'exécution des programmes.

6. Elle a réaffirmé que, grâce aux orientations et au soutien constants du CAF, des progrès ont pu être réalisés sur un certain nombre d'activités allant de la réforme institutionnelle à la conception, la mise en oeuvre et le suivi-évaluation de programmes, permettant ainsi une utilisation plus efficace des ressources en vue de créer un impact positif sur la vie des citoyens de la Communauté.

7. Elle a conclu en souhaitant aux participants des débats fructueux et en appelant à la poursuite de la coopération entre l'ensemble des parties concernées, pour le bien de la Communauté.

8. Pour sa part, le Président du CAF, l'Ambassadeur Musa Nuhu, a souhaité aux délégués la bienvenue à Abuja, en rappelant que le Comité de l'Administration et des Finances est un comité technique des Etats membres, qui représente une plateforme importante pour un examen des problèmes se posant à la région, en vue de la recherche de solutions. Il a de ce fait appelé les membres du CAF à faire preuve d'objectivité dans l'examen des différentes questions, en tant qu'éminents professionnels et représentants des différents Etats membres. Par ailleurs, il a exhorté les responsables des institutions de la CEDEAO à engager des relations de travail cordiales avec le CAF. Rappelant que les Bureaux nationaux de la CEDEAO ont été mis en place afin de coordonner les activités, il a souligné que les correspondances doivent être adressées aux Etats membres par l'entremise de ces derniers.

9. Le Bureau suivant a été élu :

- Présidence - République Fédérale du Nigeria
- Rapporteurs - République du Bénin
- République du Ghana
- République de Guinée Bissau

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

.10. L'ordre du jour suivant a été adopté, après amendement :

CEREMONIE D'OUVERTURE

- Allocution d'ouverture de la Vice-présidente de la Commission
- Remarques prononcées par le Commissaire à l'Administration générale et aux Conférences
- Remarques prononcées par le Commissaire aux Finances
- Mot de bienvenue du Président de l'Administration et des Finances
- Adoption du Projet d'Ordre du Jour et du Programme de Travail

POINTS POUR DISCUSSION

- A. Présentation et examen d'un mémorandum sur les tâches assignées aux institutions de la Communauté, à l'issue de la 24^{ème} réunion du Comité de l'Administration et des Finances, ainsi que les tâches en suspens au titre des 22^{ème} et 23^{ème} Réunions du CAF.
- B. Présentation et examen d'un rapport sur la situation financière de la Communauté.
- C. Présentation et Examen d'un Mémorandum sur la Rémunération du Président et des Membres du Parlement de la CEDEAO.
- D. Présentation et examen d'un mémorandum sollicitant l'aval du CAF pour un collectif budgétaire en faveur de la Commission (Autorité régionale de la Concurrence de la CEDEAO ; Rencontre des Premières Dames sur la problématique du Mariage précoce des Filles ; Conférence internationale par la Cour de Justice).
- E. Présentation et examen d'un rapport portant sur la mise en œuvre du Fonds de stabilisation régional de la CEDEAO.
- F. Présentation et Examen d'un Rapport concernant le Recrutement aux soixante-huit (68) postes vacants approuvés.
- G. Présentation et Examen d'un Rapport d'activité portant sur le financement des ONG

POINTS POUR INFORMATION

- H. Présentation du Rapport Annuel 2018 de l'Auditeur général.
- I. Divers.
- J. Adoption du Rapport de la réunion.
- K. Motion de remerciement.
- L. Séance de clôture.

Motion de Remerciements

RESULTATS DES TRAVAUX

Point A: Présentation et Examen du mémorandum sur l'état d'avancement des Tâches assignées aux institutions de la Communauté par le Comité de l'Administration et des Finances, ainsi que les tâches en suspens au titre des 22^{ème} et 23^{ème} Réunions du CAF

11. Le Commissaire à l'Administration générale et aux Finances a présenté le rapport faisant le point sur la mise en oeuvre des tâches assignées aux institutions de la Communauté par le Comité de l'Administration et des Finances, lors de sa 24^{ème} réunion tenue à Abuja, du 24 novembre au 1^{er} décembre 2018.

12. A l'issue de la présentation et des discussions qui ont suivi, le CAF a pris acte du rapport présenté et formulé les recommandations portant sur les points suivants :

- a. la mise en oeuvre par la Commission de la CEDEAO de mesures destinées à accélérer l'audit des compétences du personnel, en prélude au recrutement à tout nouveau poste vacant.
- b. le lancement des activités liées à la commémoration du 40^{ème} anniversaire du Protocole de la CEDEAO, à considérer comme une priorité par la Commission de la CEDEAO.
- c. les dispositions à prendre par les responsables de la CEDEAO pour veiller à l'acheminement des équipements du Nigeria et du Liberia vers le dépôt de Lungi.
- d. la publication par la Commission de rapports périodiques sur la réalisation des tâches assignées.
- e. la recherche par la Commission de moyens plus efficaces de rationaliser les coûts liés aux voyages et à l'organisation des réunions.

Point B: Présentation et examen d'un Rapport sur la situation financière de la Communauté

13. La Commissaire aux Finances a rappelé que le Conseil des Ministres, lors de sa 81^{ème} session ordinaire tenue les 14 et 15 juin 2018 à Abuja, avait examiné et approuvé, pour le compte de la Communauté, un budget de 313.036.965 UC au titre de l'exercice 2019, conformément à la recommandation faite par le CAF. Ce budget approuvé, qui s'équilibre en recettes et dépenses, se compose des rubriques suivantes :

Tableau 1: RECETTES

| CHAPITRES | MONTANTS (UC) | % |
|--|----------------------|-------------|
| Prélèvement communautaire | 240.274.589 | 76,76% |
| Arriérés au titre du prélèvement communautaire | 29.803.403 | 9,52% |
| Arriérés de contributions | 1.768.710 | 0,57% |
| Autres Recettes | 198.773 | 0,06% |
| Financement extérieur | 40.991.490 | 13,09% |
| TOTAL | 313.036.965 | 100% |

14. Le Prélèvement communautaire demeure la principale source de recettes, représentant 76,76% des recettes approuvées pour le compte de l'exercice 2019. D'autre part, les institutions continuent de bénéficier de la dotation la plus importante à partir des fonds communautaires, représentant 82,7% des dépenses de la Communauté. En outre,

une part importante des ressources communautaires continue d'être affectée à la Paix et la Sécurité, avec une dotation représentant près de 10% du budget approuvé de la Communauté.

15. Dans ce cadre, sur un budget total de 313.036.965 UC, le montant utilisé au 31 mai 2019 s'élève à 42.680.564 UC, soit 13,6%. En outre, au 31 mai 2019, un montant total de 28.317.890 UC avait été enregistré au titre des recettes provenant du prélèvement communautaire, soit 20,3% des prévisions budgétaires à ce titre. La Commission continue d'effectuer des missions de haut niveau et des missions techniques de rapprochement des écritures avec les Etats membres, dans le but de trouver une solution aux problèmes concernant la mise en oeuvre du protocole et de valider les montants reçus dans les comptes dédiés au prélèvement communautaire.

16. D'autre part, il a été indiqué que la Communauté continue de bénéficier du soutien des partenaires au développement dans les différents secteurs où elle s'emploie à promouvoir l'intégration régionale. Dans ce cadre, un montant total de 8.284.575 UC a été reçu durant la période sous revue.

17. Par ailleurs, un certain nombre d'activités importantes ont été menées durant la période sous revue, concernant la gestion financière des ressources de la Communauté. Il s'agit notamment des suivantes :

- des missions de haut niveau et des missions techniques dans les Etats membres ;
- des missions de contrôle, au sein des institutions, des agences et des bureaux de la Communauté ;
- la remise en place du Comité interinstitutionnel des responsables de services financiers ;
- la mise en oeuvre du Règlement financier révisé et du Manuel des procédures comptables ;
- la stabilisation du système ECOLink.

18. Le Comité a pris note du rapport et exprimé ses préoccupations devant la situation financière difficile de la Communauté, liée au faible niveau des revenus provenant du prélèvement communautaire, ainsi que des partenaires au développement, au 31 mai 2019.

19. Par conséquent, le Comité a vivement invité la Commission à intensifier ses efforts auprès des Etats membres afin d'améliorer le niveau des recouvrements liés au prélèvement communautaire. Par ailleurs, il a réaffirmé l'importance d'une révision du Protocole relatif au prélèvement communautaire, outre l'organisation d'un atelier regroupant toutes les parties concernées, dans la perspective d'un renouvellement des efforts de mise en oeuvre du Protocole.

- **Examen d'un mémorandum portant sur les comptes d'affectation spéciale**

20. Il est rappelé dans le mémorandum présenté à ce titre par la Commission que les objectifs visés à travers le 'Fonds spécial' et le 'Compte spécial' sont de permettre à la CEDEAO d'apporter une contribution plus efficace à l'intégration économique et au progrès social de l'Afrique de l'Ouest. Les fonds spéciaux et comptes spéciaux sont dédiés au financement de projets et d'activités pour lesquels il n'avait pas été prévu de dotation budgétaire. En outre, les fonds spéciaux peuvent être mis en place dans l'objectif de

financer des domaines prioritaires des interventions de la CEDEAO, notamment la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

21. Sur la base de ce qui précède, ainsi que des dispositions de l'article 48 du Règlement financier révisé, la Commission a présenté un projet de Règlement sur la création de fonds/comptes spéciaux à l'attention du CAF, en prévision d'une approbation ultérieure par le Conseil.

22. Le CAF a demandé à la Commission de resoumettre le projet de Règlement à la réunion de fin d'année 2019.

Point C: Présentation et examen d'un memorandum sur la rémunération du Président et des membres du Parlement de la CEDEAO

23. Dans ce memorandum présenté par le Parlement de la CEDEAO, il a été rappelé que les jetons de présence actuellement versés aux députés avaient été approuvés il y a onze ans. Au fil du temps, du fait de l'augmentation du coût de la vie, notamment à Abuja où se tiennent la plupart des activités, ces montants sont devenus insuffisants. En outre, le Parlement a rappelé que l'adoption de l'Acte additionnel portant renforcement de ses prérogatives avait conduit à une augmentation de ses activités, liées notamment à ce qui suit :

- son implication dans l'adoption du budget communautaire ;
- la supervision des programmes et des agences de la CEDEAO ;
- la médiation parlementaire ;
- l'observation d'élections ;
- la participation aux réunions statutaires de la CEDEAO, etc.

24. Il a de ce fait conclu sa présentation en sollicitant une révision à la hausse de ses indemnités actuelles, dont les montants sont présentés sur le tableau ci-dessous, en attendant la finalisation des modalités de paiement des indemnités des parlementaires, selon les dispositions de l'Acte additionnel A/SA.1/12/16, portant renforcement des prérogatives du Parlement de la CEDEAO.

| <u>Indemnités</u> | <u>Taux actuels (\$)</u> | <u>Augmentation proposée (\$)</u> |
|--|---------------------------------|--|
| Jetons de présence (Tous les députés) | 150 | 250 |
| Indemnité de responsabilité | | |
| Président | 2,760 | 3,760 |
| Vice-président | 2,070 | 3,070 |
| Présidents de commissions | 1,380 | 2,380 |
| Vice-présidents de commissions et Rapporteurs | 1,035 | 2,035 |

25. Le CAF a pris bonne note du mémorandum présenté par le Parlement. Il a toutefois demandé de surseoir à toute décision concernant les requêtes relatives à des indemnités en faveur des institutions de la Communauté pour les deux prochaines années, sur la base d'un examen de la situation économique de la Communauté.

Point D: Présentation et examen d'un mémorandum relatif à un collectif budgétaire sollicité par la Commission (Autorité régionale de la concurrence de la CEDEAO, Développement du Capital humain, Sommet des Premières Dames sur le mariage précoce et Conférence internationale à organiser par la Cour de justice de la CEDEAO)

26. La Commission a présenté les memoranda suivants, concernant une demande de collectif budgétaire pour l'exercice 2019.

- **Requête en faveur d'une dotation budgétaire supplémentaire destinée à l'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO**

27. La Directrice Exécutive par intérim a présenté une requête pour un supplément budgétaire en faveur de l'ARCC afin de faciliter la poursuite de la mise en œuvre des programmes et activités au cours de l'exercice 2019 et assurer ainsi l'opérationnalisation de l'ARCC à l'horizon 2020.

28. Elle a rappelé que la 82^{ème} session ordinaire du Conseil des ministres, sur recommandation de la 24^e session du CAF, avait approuvé la somme de 288 314,05 UC au titre de la dotation financière devant permettre le démarrage des activités de cette nouvelle Agence.

29. La réunion a par la suite été informée qu'après à la première réunion technique des Experts en matière de commerce et de concurrence organisée par l'ARCC à Banjul, du 28 au 31 mai 2019, une vision plus claire des opérations de l'ARCC est apparue, avec l'élaboration d'un plan stratégique quinquennal.

30. Il est ressorti des explications fournies que la mise en oeuvre de certaines des activités à court terme de l'ARCC telles qu'elles ont été proposées dans le plan, ont été à l'origine de l'allocation d'un budget additionnel pour l'Agence.

31. Après des longs débats sur le collectif budgétaire et les activités proposées, le CAF a recommandé une somme totale de 384 328UC à l'approbation du Conseil des ministres sous réserve de la mobilisation des ressources par la Commission à partir du budget 2019.

Mémorandum sur la Stratégie intégrée de développement du capital humain dans l'espace CEDEAO

32. La Commissaire chargée des Affaires sociales et du Genre a réaffirmé que la CEDEAO nourrit l'ambition d'opérer une transition qui la conduira à se départir de son statut de 'regroupement d'états' au profit de celui d'une 'communauté de peuples' à l'horizon 2020. Le développement du capital humain (DCH) peut jouer à ce titre un rôle essentiel, en assurant la réalisation de cette aspiration, compte tenu du fait que l'un des piliers de la Vision 2020 est le développement des ressources régionales. Alors qu'elle se prépare pour l'après Vision 2020, la CEDEAO doit mettre à profit les gains réalisés à l'échelle mondiale

en matière de capital humain et inciter les pays ouest-africains à promouvoir une approche intégrée du capital humain qui se traduirait par un développement durable et contribuerait à accélérer l'intégration régionale.

33. Le rapport a mis en exergue les trois domaines thématiques prioritaires destinés à faire avancer la cause du développement humain dans la région, à savoir :

- la Santé et la Nutrition
- l'Education, les Compétences et la Participation des travailleurs
- l'Entrepreneuriat, l'Inclusion financière et la Numérisation des systèmes de paiement.

34. D'autres activités ont également été mises en relief dans le rapport, liées à une proposition de partenariat de la Commission de la CEDEAO avec la Fondation Bill & Melinda Gates et avec la Banque africaine de développement (BAD). Elles portent notamment sur les aspects suivants :

- a. des efforts de plaidoyer en faveur d'une approche intégrée du capital humain en Afrique de l'Ouest
- b. la place plus importante à accorder à la nutrition au sein des priorités régionales et nationales de la CEDEAO
- c. le renforcement des capacités en vue d'une approche intégrée au capital humain.

35. Le rapport comprend également un collectif budgétaire pour l'exercice 2019 (avec une répartition des coûts avec les partenaires) se chiffrant à **2.033.390 USD**. Afin d'assurer la bonne coordination de cette initiative historique, un comité de pilotage a été mis en place par la Commission.

36. En concluant son exposé, la Commission a invité le CAF à examiner les questions ci-après et en recommander l'approbation par le Conseil :

- a. Donner son aval à la proposition de partenariat entre la Commission de la CEDEAO, la BAD et la Fondation Gates sur une approche intégrée au capital humain pour le développement de la région de la CEDEAO.
- b. Adopter la proposition faite pour que S.E. Muhamadu Buhari, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, adresse une lettre au Secrétaire général des Nations Unies sollicitant l'organisation d'un dialogue de haut niveau de la CEDEAO avec M. Bill Gates sur le développement du capital humain, en marge des activités liées à l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre/octobre 2019 à New York.
- c. Adopter la proposition faite pour l'approbation, par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, de l'élaboration du Protocole relatif au développement du capital humain régional de la CEDEAO, à adopter au cours du sommet prévu en juin/juillet 2020.
- d. Approuver un budget supplémentaire de 500.000 USD représentant le financement de contrepartie de l'exercice 2019.

37. Le CAF a entériné la requête et décidé de la recommander à l'approbation du Conseil.

- **Mémorandum sur la demande des fonds pour l'organisation du Sommet des Premières Dames de la CEDEAO les 6 et 7 juillet 2019 en marge du 33^{ème} Sommet de l'Union africaine à Niamey, en République du Niger**

38. La Commissaire aux Affaires sociales et au Genre a informé la CAF que l'objectif général du Sommet des Premières Dames de la CEDEAO, prévu les 06 et 07 juillet 2019, en marge du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine à Niamey, en République du Niger est de renforcer l'engagement politique en faveur de l'Élimination du Mariage des Enfants et de la Promotion de l'Éducation des Filles en Afrique de l'Ouest. Les Premières Dames mettront ce forum à profit pour partager leurs expériences et leurs pratiques optimales, échanger avec les principaux acteurs sur leurs contributions et susciter un engagement en faveur d'actions concrètes avec les partenaires nouveaux et existants.

39. Compte tenu du rôle important du Sommet des Premières Dames dans la mise en œuvre de la Feuille de Route et de la Déclaration politique de la CEDEAO sur la Prévention et l'Élimination du Mariage des Enfants, et conformément à l'appel lancé par les Ministres chargés des Droits de l'Enfant à la Commission de la CEDEAO de s'engager et soutenir cette initiative, le CAF a été invité à examiner et approuver la demande de 275 599 \$ (**deux-cent soixante-cinq mille cinq-cents quatre-vingt-dix dollars US**), montant destiné à soutenir l'organisation du sommet des Premières Dames de la CEDEAO sur l'Élimination du Mariage des Enfants et la Promotion de l'Éducation des Filles en Afrique de l'Ouest.

40. Le CAF a entériné la requête et convenu de la soumettre à l'approbation du Conseil.

- Mémorandum portant sur le règlement des arriérés de contribution de la CEDEAO au budget de l'OCDE, pour les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018, pour le financement des activités du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CWAC), ainsi que le versement de la contribution de l'exercice 2019.

41. La Commission de la CEDEAO a présenté l'état des arriérés cumulés de cotisations depuis 2015 de la CEDEAO en tant que membre du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest auprès de l'OCDE. Les difficultés financières rencontrées par la Commission dès 2015, n'ont pas permis d'honorer les engagements de façon régulière. L'audit et contrôle financier de l'OCDE établit un montant total des arriérés dus qui s'élève à 1.069.675,90 Euro. Pour conforter les bénéfices obtenus grâce à l'OCDE et la place stratégique dont jouit la CEDEAO de par son rôle politique au sein du CSAO/OCDE et afin d'éviter la « procédure de signalement » de la CEDEAO tel que consacrée par les règles de l'OCDE, **il est absolument nécessaire que la Commission de la CEDEAO procède rapidement pour honorer ses engagements.**

42. Le CAF a approuvé le mémorandum et recommandé à la Commission de prendre des dispositions diligentes à l'effet d'allouer 500,000 Euros pour commencer à honorer les engagements de la Commission de la CEDEAO sur le Budget 2019 et apurer les arriérés d'ici 2021.

43. En donnant son aval au collectif budgétaire, le CAF a invité la Commission à rechercher des financements pour ces lignes additionnelles au sein du budget approuvé pour le compte de l'exercice 2019, compte tenu de la faiblesse des ressources de la Communauté.

Point E: Présentation et examen d'un rapport sur la mise en oeuvre du Fonds régional de stabilisation et de développement de la CEDEAO

44. Le rapport présenté à ce sujet par la Commission couvre les activités entreprises pour la mise en service du Fonds, depuis que le Conseil en a approuvé la création, lors de sa dernière session. La Commission a annoncé que le programme pilote avait fait l'objet de lancement le 15 avril 2019 en Gambie, par le Président de la République, de concert avec les partenaires au développement participant au projet. Il est prévu l'organisation d'une retraite avec diverses parties prenantes, en vue de mieux faire connaître le projet, en prélude à la mise en oeuvre à grande échelle, prévue en juillet 2019.

45. S'agissant du Fonds régional de stabilisation et de développement (FRSD), il a été signalé un retard dans sa conception, en raison du rejet par le Conseil de la création d'une fondation devant en assurer la gestion. Les partenaires allemands entreprennent actuellement une évaluation des capacités d'un certain nombre d'institutions financières régionales susceptibles d'accueillir un fonds fiduciaire pour les besoins du FRSD. La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et la Banque africaine de développement sont les trois institutions envisagées pour ce fonds fiduciaire.

46. La Commission est engagée, de son côté, dans une évaluation de l'adéquation des instruments internes pour accueillir ledit fonds en interne ou d'autres mesures à prendre à ce titre. Par ailleurs, en application des directives du Conseil, les pays sortant de la crise d'Ebola et la Guinée Bissau sont les prochains bénéficiaires des activités du FRSD ; ils doivent à ce titre indiquer leurs domaines prioritaires.

47. Afin d'assurer la mobilisation de ressources adéquates pour le Fonds, la Commission de la CEDEAO a établi des contacts avec d'autres partenaires potentiels. Des lettres ont ainsi été adressées à la Banque islamique de développement, à la Banque africaine de développement, à la Banque mondiale, au PNUD et à la BADEA, pour présenter le Fonds.

48. Le CAF a pris note du Mémoire

Point F: Présentation et examen d'un rapport portant sur les recrutements aux 68 postes vacants

49. Le Commissaire aux Ressources humaines a annoncé que, conformément à la décision du Conseil, cent quarante-quatre (144) postes vacants doivent être pourvus en 2019. Ceux-ci sont divisés en deux groupes :

- Groupe 1: Les postes vacants à la suite de décès, de démissions et de départs à la retraite : 76 postes
- Groupe 2: Concerne les 20% de nouveaux postes résultant du nouvel organigramme : 68 postes.

50. Les recrutements aux soixante-huit (68) postes prioritaires liés au nouvel organigramme sont destinés à soutenir la mise en oeuvre des programmes/projets ou assurer le bon fonctionnement de certains bureaux ou de nouvelles agences créées par l'organigramme.

51. Après une description du processus de recrutement, il a été souligné que le recrutement sera effectué par étapes, dans le souci d'en assurer l'efficacité et de favoriser une prise de service dans les meilleures conditions, tout en permettant d'attirer les meilleurs talents conformément aux normes internationales.

52. Il a été souligné que, dans le cadre du processus, il est prévu la sélection d'un bureau de recrutement pour étudier les dossiers et présélectionner les candidats devant assister aux entretiens. Le processus de sélection se déroule actuellement et le recrutement se fait au cas par cas afin de répondre aux besoins prioritaires et d'attendre la réalisation de l'audit des compétences du personnel, qui devrait durer près de trois (3) mois.

53. A l'issue de discussions approfondies, le CAF a insisté de nouveau sur le fait que le recrutement concernant les soixante-seize (76) postes vacants, à la suite de décès, de démissions, de résiliation de contrats ou de départs à la retraite, doit être entrepris conformément à la procédure approuvée par le Conseil des Ministres. En outre, le Comité a souligné que les nouveaux recrutements aux postes vacants au sein des institutions/agences ci-après, doivent être conduits en priorité :

- a. Auditeur général des institutions de la CEDEAO ;
- b. Secrétaire général de la Commission de la CEDEAO ;
- c. Autorité régionale de la Concurrence de la CEDEAO ;
- d. Radio de la CEDEAO ;
- e. Dépôt logistique de la CEDEAO à Lungi ;
- f. Centre régional de contrôle et de surveillance des maladies.

54. D'autre part, le CAF a précisé que, conformément à l'approbation donnée par le Conseil, 20% des nouveaux postes figurant sur l'organigramme approuvé (68 postes) devront être considérés au cas par cas, et seulement après la réalisation de l'audit des compétences du personnel.

55. Le Comité a ensuite fait des recommandations sur les points suivants:

- a. le poste de Secrétaire général de la Commission devant faire l'objet d'une annonce à publier sans délai;

- b. l'organigramme et les Termes de référence concernant la Radio de la CEDEAO et le dépôt logistique de Lungi à élaborer et à soumettre à l'approbation de l'organe compétent ;
- c. la Division de la Médiation et de la Facilitation devant bénéficier d'un renforcement, compte tenu de son rôle crucial dans la prévention et le règlement des conflits dans la région ;
- d. le règlement positif de la question du personnel contractuel entré à la CEDEAO à la suite d'une interview officielle et ayant acquis de l'expérience au sein de l'institution ;
- e. la prise en compte par la CEDEAO de la question de l'équilibre entre les Etats membres dans le cadre du processus de recrutement et des nominations aux postes intérimaires;
- f. la nécessité pour la CEDEAO de diligenter le recrutement du cabinet de conseils devant se charger du processus des recrutements et de l'audit des compétences du personnel.

Point G: Présentation et examen d'un rapport d'activité portant sur le financement des ONG

56. La Commission a informé le CAF que le rapport portant sur ce point a été élaboré par une entité extérieure. Il a été transmis au département des Finances et au Bureau de l'Auditeur général pour examen. Ce n'est qu'à l'issue de cet examen que ledit rapport pourra être soumis au CAF pour examen. La Commission a de ce fait demandé le retrait de ce point de l'ordre du jour.

57. Le CAF a pris note de la requête.

Point H: Présentation du rapport annuel 2018 de l'Auditeur général

58. L'Auditeur général a procédé à la présentation de son rapport intérimaire portant sur l'exercice 2018. Le CAF a pris acte de ce rapport qui lui a été présenté pour information.

Point I: Divers

59. Les points suivants ont été examinés dans le cadre de cette rubrique :

i Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA)

60. La délégation du Ghana a fait part du souhait de son pays d'abriter le Secrétariat de la ZLECA. Elle a par conséquent sollicité le soutien des Etats membres, lors des élections devant se tenir en marge du prochain sommet de l'Union africaine prévu au Niger.

ii Indemnités de séparation d'agents de la Cour de justice de la Communauté

61. Le CAF a été interpellé au sujet du paiement de la prime de séparation réclamée par d'anciens employés de la Cour de justice de la CEDEAO attachés aux anciens juges, notamment des assistants personnels, des interprètes et des chargés de recherche.

62. Le CAF a invité la Commission à prendre contact avec la Cour de Justice pour faire la lumière sur cette question et lui rendre compte lors de sa prochaine session.

iii Gestion des correspondances

63. La délégation du Bénin a attiré l'attention sur l'absence de réponse rapide aux correspondances adressées aux Etats membres par la Commission. Elle a par conséquent appelé les responsables de la Commission à fournir aux membres du Comité des adresses fiables pour l'acheminement rapide du courrier.

iv Soutien financier et Subventions octroyées par la CEDEAO

64. La délégation du Bénin a évoqué la fréquence irrégulière du versement de l'aide financière et des subventions octroyées par la CEDEAO aux Etats membres (comités économiques nationaux). Le CAF a par conséquent invité le département concerné à veiller à effectuer le versement de cette subvention en temps utile

v Assistance aux Etats membres abritant le sommet de la Conférence

65. La délégation du Liberia a signalé que le remboursement des frais d'organisation du sommet de la Conférence des Chefs d'Etat, au moment où elle en assurait la présidence, n'a toujours pas été effectué. Elle a par conséquent appelé la Commission à veiller à un règlement rapide de cette question.

vi Clarté des documents financiers présentés à l'appui de demandes de collectif budgétaire durant les réunions se tenant en milieu d'exercice

66. La délégation de la République de Guinée a invité la Commission et l'Auditeur général à veiller à présenter une documentation claire et concise, mentionnant la source de financement prévue, pour les demandes de collectif budgétaire faites lors des réunions en milieu d'exercice, afin de permettre au comité de disposer des éléments requis pour mieux examiner plus facilement ces demandes.

Point J: Adoption du Rapport

67. Le rapport a été adopté après amendements.

Point K: Séance de clôture

FAIT A ABUJA, LE 12 JUIN 2019

Musa Sanni Nuhu

**PRESIDENT
POUR LE COMITE**

**COMUNIDADE DOS
ESTADOS DA
AFRICA DO OESTE**

**ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN
STATES**



**COMMUNAUTE
ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST**

**Vingt-cinquième Réunion annuelle du Comité de
l'Administration et des Finances**

Abuja, 10 - 12 juin 2019

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les membres du Comité de l'Administration et des Finances de la CEDEAO, réunis à Abuja, du 10 au 12 juin 2019, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Muhammadu Buhari, Président de la République Fédérale du Nigeria, ainsi qu'au gouvernement et au peuple du Nigeria, pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé et les excellentes facilités mises à leur disposition afin d'assurer le bon déroulement de leurs travaux.

FAIT A ABUJA, LE 12 JUIN 2019

LE COMITE